Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dorgenois, Rochelave, Ste. Anne et Dumaine, ayant comme le lot No. 9 de l'Ilet No. 822; le dit lot 8 mesure 20 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 52 pieds.

BALDERON, V'VE RAMON—
Taxe de 1883, montant à.....$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Villeré, Ursulines, Marais et le Chemin du Bayou, désigné comme le lot No. 8 de l'Ilet No. 127, le dit lot No. 8 mesure 20 pieds de face à la rue Villere sur une profondeur de 75 pieds.

BANIBELL, JAMES—
Taxe de 1883, montant à.....$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Hopital, Tonti, Ursulines et Rocheblave, désigné comme lot No. 4 de l'Ilet No. 318; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 120 pieds.

BERESE, M'ME MARIE E.—
Taxe de 1883, montant à.....$3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Salomon, Dumaine et Napoléon, désigné comme lot No. 9 de l'Ilet No. 567; le dit lot No. 9 mesure 33 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 133 pieds, formant l'encoignure des rues Ste. Anne et Napoléon.

BEXILEN, JAMES—
Taxe de 1882, montant à.....$1 35
Taxe de 1883, montant à.....1 35
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 600 borné par les rues Bienville, Olympia, St. Patrick et Conti; les dits lots mesurent 83 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds.

BEVILLON, A.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Robertson, Claiborne, Ursulines et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No. 2 de l'Ilet No. 199; le dit lot No. 2 mesure 50 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 90 pieds.

BERISTMAS, ALLEN—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Orleans, Prieur, Johnson et Ste. Anne, désigné comme lot No. 15 de l'Ilet No. 223; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Orleans sur une profondeur de 75 pieds.

BERISTENSON, N.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Un triangle formant un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 25 de l'Ilet No. 267; le dit lot No. 25 mesure 26 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 169 pieds.

BETAO, JEAN—
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Robertson, Ursulines, St. Philippe et Villere, désigné comme lot No. 14 de l'Ilot No. 117; le dit lot No. 14 mesure 15 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 76 pieds, formant l'encoignure des rues Robertson et Ursulines.

BERISTMAN, JOHANNES—
Taxe de 1883, montant à.....$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Ursulines, Orleans, Galvez et Miro, désigné comme le lot No. 10 de l'Ilot No. 283; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 75 pieds.

BILLE DE BALTIMORE—
Taxe de 1883, montant à.....$7 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Webb et Dupre, désigné comme l'Ilet No. 370.

BIOPIN, OSCAR, JOHN HENRY ET AUTRES—
Taxe de 1882, montant à.....$20 00
Taxe de 1883, montant à.....20 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Dorleans, Chartres, Conti et Bienville, désigné comme le lot No. 7 de l'Ilot No. 22; le dit lot No. 7 mesure 21 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 81 pieds.

CROW, JOHN—
Taxe de 1882, montant à.....$7 20
Taxe de 1883, montant à.....7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Derbigny, Canal et Douane, désigné comme le lot No. 16 de l'Ilet No. 217; le dit lot No. 16 mesure 25 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds.

CROWAN, DENNIS—
Taxe de 1882, montant à.....$3 00
Taxe de 1883, montant à.....3 00
Quatorze lots formant une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme une portion de terre, située dans la Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Brooks et Miro, et les lots Nos. 14 et 17 de l'Ilet No. 269; les dits lots Nos. 14 et 17 mesurent 41 pieds de face à la rue Orleans sur une profondeur de 114 pieds.

CROWAN, V'VE ET DENNIS—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bourbon, Dauphine et St. Philippe, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 76; le dit lot No. 1 mesure 84 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 87 pieds, formant l'angle des rues Bourbon et Dumaine.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à.....$7 20
Taxe de 1883, montant à.....7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme lot No. 25 de l'Ilot No. 75; le dit lot No. 25 mesure 25 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à.....$21 00
Taxe de 1883, montant à.....21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St. Philippe, de Lamare et Dumaine, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 76; le dit lot No. 1 mesure 84 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 87 pieds, formant l'angle des rues Bourbon et Dumaine.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à.....$7 20
Taxe de 1883, montant à.....7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme lot No. 25 de l'Ilot No. 75; le dit lot No. 25 mesure 25 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à.....$21 00
Taxe de 1883, montant à.....21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bourbon, Dauphine, St. Philippe, de Lamare et Dumaine, désigné comme lot No. 1 de l'Ilot No. 76; le dit lot No. 1 mesure 84 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 87 pieds, formant l'angle des rues Bourbon et Dumaine.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à.....$7 20
Taxe de 1883, montant à.....7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme lot No. 6 de l'Ilot No. 196; le dit lot No. 6 mesure 42 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 63 pieds.

CONWELL, JOHN, JR.—
Taxe de 1882, montant à.....$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par la Promenade Carondelet et les rues Derbigny, St. Louis et Claiborne, désigné comme lot No. 15 de l'Ilot No. 213; le dit lot No. 15 mesure 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 47 pieds.

COURSAULT, ED.—
Taxe de 1882, montant à.....$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot No. 7 de l'Ilot No. 253; le dit lot No. 7 mesure 27 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 30 pieds.

COOLICAN, JOS. CHS.—
Taxe de 1882, montant à.....$4 20
Taxe de 1883, montant à.....4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Robertson, Claiborne, St. Pierre, Galvez et Johnson, désignés comme une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre, située dans la Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Brooks et Miro et les lots Nos. 14 et 17 de l'Ilot No. 269; les dits lots Nos. 14 et 17 mesurent 41 pieds de face à la rue Orleans sur une profondeur de 114 pieds.

CROWAN, V'VE ET DENNIS—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bourbon, Dauphine et St. Philippe, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 76; le dit lot No. 1 mesure 84 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 87 pieds, formant l'angle des rues Bourbon et Dumaine.

CROWAN, DENNIS—
Taxe de 1883, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Neuf lots formant une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues St. Philippe, St. Louis, Bourbon et Brooks et l'avenue Harney.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à.....$19 20
Taxe de 1883, montant à.....19 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme lot No. 25 de l'Ilot No. 75; le dit lot No. 25 mesure 25 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à.....$21 00
Taxe de 1883, montant à.....21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bourbon, Dauphine, St. Philippe, de Lamare et Dumaine, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 76; le dit lot No. 1 mesure 84 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 87 pieds, formant l'angle des rues Bourbon et Dumaine.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à.....$7 20
Taxe de 1883, montant à.....7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bourbon, Dauphine et St. Philippe, désigné comme lot No. 1 de l'Ilot No. 76; le dit lot No. 1 mesure 84 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 87 pieds, formant l'angle des rues Bourbon et Dumaine.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à.....$7 20
Taxe de 1883, montant à.....7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bourbon, Dauphine et St. Philippe, désigné comme lot No. 1 de l'Ilot No. 76; le dit lot No. 1 mesure 84 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 87 pieds, formant l'angle des rues Bourbon et Dumaine.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à.....$7 20
Taxe de 1883, montant à.....7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bourbon, Dauphine et St. Philippe, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet